

# Les parlements régionaux ont des envies de changement

- ▶ Lundi à Bruxelles et mercredi à Namur, les assemblées reprendront leurs travaux.
- ▶ Elles travaillent sur leur nécessaire évolution.
- ▶ La Wallonie a pris une longueur d'avance sur Bruxelles.

**O**n ne chôme pas au parlement de Wallonie et au parlement de Bruxelles. Un mois avant la

Chambre, les deux assemblées régionales font leur rentrée cette semaine, comme celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ailleurs, prévue pour jeudi.

Les députés régionaux ont du pain sur la planche : budgets, digestion des compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, notamment. Ils sont installés depuis plus d'un an. Un premier exercice qui a été mis à profit pour faire le point sur les méthodes de travail et engager une réflexion sur de possibles réformes de fond comme de forme.

Les parlements régionaux sont

présidés par deux fortes personnalités : André Antoine (CDH) à Namur et Charles Picqué (PS) à Bruxelles. L'un comme l'autre semblent bien décidés à marquer leurs mandats. Avec l'appui de tous les groupes politiques, le parlement de Wallonie a pris une longueur d'avance. ■

E.D.

## Wallonie Les citoyens invités à s'exprimer

**L**es Wallons n'auront pas attendu la rentrée de leur parlement régional pour s'emparer des nouvelles procédures qui leur permettront désormais d'engager le dialogue avec leurs élus et de contribuer au débat politique et même au processus législatif. Quelques heures à peine après l'ouverture de l'onglet « Votre avis » sur le site internet de l'assemblée, le parlement de Wallonie était déjà saisi d'une demande de pétition et de plusieurs contributions sur des décrets en préparation.

On perçoit d'emblée le pari qui va se présenter aux parlementaires et aux services de l'assemblée : gérer le flux des interventions citoyennes, même si les dispositifs ont été balisés afin d'éviter les excès en tous genres et de rencontrer exclusivement l'intérêt régional. L'effort d'ouverture serait contre-productif si l'encombrement se transformait en paralysie et si les Wallonnes et les Wallons ne bénéficiaient d'aucune réponse (positive ou négative, avec justification) à leur requête.

**1 Le dépôt de pétition.** La Wallonie n'invente rien : le droit de pétition est prévu par la Constitution. Dès à présent, une ou plusieurs personnes, une association ou un groupe de pression peuvent introduire une

pétition auprès du parlement de Wallonie, par voie électronique ou par écrit. Deux conditions essentielles : le thème doit être de la compétence du parlement et comporter une proposition ou une demande concrète.

Une fois la recevabilité acquise, la pétition arrive dans la commission compétente qui doit consacrer une séance par trimestre à ces interventions. Le pétitionnaire peut être entendu, l'avis du gouvernement peut être sollicité. Dans un délai d'un mois, les députés doivent produire un rapport qui mentionne la réponse apportée. Celle-ci sera publiée dans un Bulletin des pétitions.

**2 Les consultations publiques.** La mission première du parlement de Wallonie est de légiférer : propositions et projets de décret nourrissent plus ou moins copieusement son ordre du jour. Avec les propositions de résolution, ces textes sont mis en ligne afin que chacun puisse en prendre connaissance et y réagir. Les avis (5.000 signes maximum) peuvent être déposés jusqu'au moment où débute la discussion générale du texte. Les auteurs peuvent demander à être entendus.

En ce début de semaine, l'usage de l'éthylotest, la réglementation de la colocation ou

l'organisation du séjour des gens du voyage dans les communes comptent parmi les textes qui devraient susciter des commentaires.

**3 La présence au parlement.** Le parlement de Wallonie a déjà pris l'habitude d'ouvrir largement ses portes à la société civile : 118 personnes ont été auditionnées par les élus au cours de la première année de la législature. Mais la grande verrière a aussi vu défiler les agriculteurs, les personnes à mobilité réduite, les associations luttant contre la misère... Ces interventions seront facilitées dès cette année.

**4 On passe à la télé.** Si tu ne viens pas au parlement de Wallonie, le parlement de Wallonie ira à toi. Désormais, les séances plénières feront l'objet de retransmissions en direct sur l'ensemble des télévisions locales de Wallonie. Il en ira ainsi systématiquement des questions d'actualité (rendez-vous ce mercredi dès 14 h), mais aussi des grands débats selon l'actualité. Des investissements ont été réalisés pour assurer la qualité de la retransmission. Aux députés wallons d'être à la hauteur ! ■

ERIC DEFFET

# Du rythme et de la qualité pour les députés

Le parlement de Wallonie est en quelque sorte victime de son succès. La première année de la législature a affolé tous les compteurs : 2.744 interpellations et questions orales, 3.491 questions écrites. L'abondance peut parfois nuire : les ordres du jour débordent et sont à l'étroit dans le rythme imposé par l'alternance entre l'assemblée de Namur et le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le nouveau règlement va dans le sens d'un plus grand dynamisme et de davantage d'efficacité. Première mesure radicale : les questions orales des députés sur des sujets jugés d'intérêt strictement local seront d'office transformées en questions écrites.

==>

Bien

sûr, cela équivaut à déplacer le problème, mais cette disposition donnera un peu d'air à des séances qui avaient souvent tendance à s'éterniser. En commission parlementaire aussi, le temps accordé au député pour développer sa question ne sera plus que de cinq minutes. L'échange avec le ministre ne pourra plus excéder douze minutes.

Passons en séance plénière où le toilettage s'annonce plus spectaculaire encore (exigences télévisuelles en prime). La question d'actualité qui s'achevait souvent en queue de poisson autorisera désormais le jeu de ping-pong entre le député et le ministre. Les questions dites « urgentes » font leur apparition dans la panoplie parlementaire. Le ministre n'aura pas connaissance du sujet traité, effet de surprise quasi garanti.

D'une manière plus générale, le recours au support papier est limité : un feuillet par député, deux pour le ministre (hors débats budgétaires). Enfin, la lecture des interminables rapports sur les travaux en commission, qui n'avait plus

la cote, est carrément supprimée.

Un effort est aussi fourni pour que le travail des parlementaires gagne en qualité et que l'assemblée de Namur soit le centre du débat démocratique : l'année sera rythmée par les exposés sur les feuilles de route annuelles de chaque ministre, par le débat budgétaire bien sûr et par l'exposé du ministre-président sur l'Etat de la Wallonie. La pratique des rapports commandés par un ministre à des députés spécialisés est déjà d'application.

Enfin, pour tailler en pièces les palmarès stériles et peu conformes à la réalité de la vie parlementaire (nombre de présences en séance, nombre de questions, etc.), chaque député aura l'occasion de déposer chaque année un rapport d'activité : dossiers suivis, missions, rapports rédigés, visites sur le terrain... ■

E.D.

## Bruxelles 59 propositions MR : 6 rejetées, 52 pas débattues !

Rôle de rentrée au parlement bruxellois ce lundi : les députés reprennent le collier trois semaines avant la date officielle, mais il n'y aura pas de déclaration de rentrée du ministre-président, « pour la première fois en 25 ans », dénonce le chef de groupe MR Vincent De Wolf, dans l'opposition. Voilà qui irrite à ce point les libéraux qu'ils prévoient « un coup d'éclat » ce matin : quitter l'assemblée et refuser « ce simulacre de démocratie ». « La rentrée parlementaire a été avancée d'un mois, mais le ministre-président ne fera pas le bilan de sa politique car il n'est pas prêt, déplore De Wolf. On aura donc, en urgence, un débat sur les modalités de vote (électronique ou papier) alors qu'il n'a aucune actualité particulière, les prochaines élections ayant lieu en 2018 et 2019. Ce n'est pas respectueux du parlement. En un geste fort de désapprobation, le groupe MR quittera la séance une demi-heure. »

Mais c'est une autre entorse à la démocratie que veut surtout dénoncer Vincent De Wolf en cette rentrée parlementaire : le fait que les propositions d'ordonnance

ou de résolution déposées par le MR au parlement bruxellois sont bien prises en considération (« même si cela prend parfois 7 ou 8 mois »), mais n'arrivent quasi jamais au stade du débat en commission. Restant coincées dans les méandres de l'institution...

Le groupe libéral a fait les comptes : « Sur les 59 textes que nous avons déposés au parlement bruxellois depuis le début de la législature (le premier date du 25 août 2014), 1 (cosigné avec la majorité sur le prix Nobel) a été adopté ; 6 ont été rejetés ; et 52 ont été pris en considération et renvoyés en commission mais sans qu'une date ne soit fixée. Et s'il n'y a pas de date, il ne se passe rien ! » Et, ajoute le chef de groupe MR, « le phénomène est le même à la Cocom (Commission communautaire française) : 6 textes déposés et aucun inscrit en commission. Et à la Cocom (Commission communautaire commune) : 3 textes déposés, dont un important sur le contrat bruxellois d'intégration déposé le 5 mars,

et rien. Or, si on avait débattu de ce texte, qui pour la première fois introduit le caractère obligatoire, on serait plus loin aujourd'hui dans la crise qui existe ». Sans parler des questions écrites qui reçoivent parfois une réponse ministérielle... un an plus tard, alors que le délai réglementaire est de 20 jours ouvrables.

Parmi les 52 propositions libérales n'ayant pas encore été débattues en commission du parlement bruxellois, celle prévoyant une prime au-delà de l'allocation de chômage pour les chômeurs acceptant de suivre une formation pour un emploi en pénurie ; celle consacrée à la consultation populaire et au droit d'initiative citoyen ; ou encore celle sur la collecte des déchets « dont le gouvernement n'ose pas parler car il est divisé ». Quant à la proposition libérale de « carsharing one way », « permettant de rendre la voiture à un autre endroit que le point de départ, elle a été rejetée en commission par tous les partis de la majorité, mais un mois plus tard, les ministres disaient dans la presse qu'ils allaient instaurer ce que nous avons proposé ! ».

**Veut-on museler l'opposition ?****« Je le crains », dit Vincent De Wolf**

Vincent De Wolf regrette d'autant l'absence de débat sur les propositions du MR, « *pourtant deuxième parti de la Région et principal parti d'opposition* », qu'il n'existe aucun recours juridique contre cette inertie. Quant aux raisons censées l'expliquer : « *On nous dit toujours : "Ne vous inquiétez pas, ça vient ! Vous n'ignorez pas le nombre incroyable d'interpellations et de questions orales*

*déposées.* » Donc on nous fait ce reproche en disant : *posez moins de questions, vos textes avanceront plus vite ! Mais il appartient au parlement et à sa structure de faire en sorte que ce parlement fonctionne.* » Y aurait-il un dédain de la majorité pour les propositions de l'opposition, voire une volonté de la museler ? « *Je le crains, oui* », répond De Wolf. Qui compte en parler avec le président de l'assemblée, Charles Picqué.

Sous la législature précédente, la situa-

tion était la même, assure le libéral, qui avait été jusqu'à recourir à un huissier pour mettre la présidente en demeure de faire agendrer les textes et de motiver les refus. « *Mais cela perdure. Est-ce une volonté politique de la majorité ? Si oui, ce sont des pratiques socialistes particulièrement déplaisantes. Je lance un appel solennel pour que l'on puisse discuter du travail de notre groupe qui est, j'ose le dire, de qualité.* » ■

**ANN-CHARLOTTE BERSIPONT  
et MARTINE DUBUISSON**

## Charles Picqué : « Rétablir la confiance dans la démocratie »

Le parlement bruxellois fait sa rentrée ce lundi. Son président, Charles Picqué (PS), érige le thème de la « panne de démocratie » en fil conducteur. A ses yeux, il s'agit du « premier défi à relever ». « *Le parlement, dit-il, c'est tellement d'autres choses que le contrôle du gouvernement. Quels que soient les débats, les projets, les rapports de force politiques, nous sommes toujours ramenés à la question de la confiance du citoyen dans les institutions. Cela fait longtemps que je fais de la politique et je n'ai jamais vécu une crise de confiance comme celle que nous traversons aujourd'hui.* » Le mot d'ordre est clair : le parlement doit être un laboratoire de nouvelles procédures participatives. « *C'est prégnant à Bruxelles, où la multiculturalité pose plus qu'ailleurs la question de la cohésion sociale.* »

Première idée : l'organisation, en dehors des murs du parlement, de panels citoyens sur les modes de consultation et d'implication du citoyen. Deux : le débat de rentrée

portera sur les systèmes de vote. Il s'agira de faire le point sur les différentes options existantes – papier, électronique ou ticketing – pour anticiper les prochaines élections communales, car il est essentiel, pour Picqué, que la population soit confiante sur ce sujet (le vote électronique a connu quelques ratés en juin 2014).

Trois : le droit de pétition, qui a bien avancé au parlement wallon. Et à Bruxelles ? Charles Picqué prépare une proposition d'ordonnance spéciale sur le

sujet, qui sera déposée très vite. Pour le président, il faut avant tout instaurer un devoir de réponse. Ensuite, pour certaines pétitions, soutenues par un nombre de signatures à déterminer, le suivi sera plus poussé : l'auteur aura un droit inconditionnel à être entendu au parlement.

**« Souvent le nez dans le guidon »**

« *Nous allons aussi prendre l'initiative de différents colloques* », poursuit le président. Le premier se tiendra au parlement

le 19 octobre et portera sur la régulation (de l'énergie, de l'eau,...). On pourrait aussi y causer relance économique ou redistribution des ressources. « *Les parlementaires sont souvent le nez dans le guidon. Pour prendre des décisions, il est bon*

*d'avoir un certain recul.* » Il faudra encore réfléchir sur les moyens de permettre à la population de profiter des fruits de ces colloques. Charles Picqué justifie l'embouteillage de textes parlementaires dénoncé par le MR comme suit : les présidents de commission doivent organiser les agendas et, parfois, c'est complexe vu l'abondance de propositions. Certains sujets dépendent de plusieurs commissions, ou attendent le moment ad hoc pour être évoqués (comme le débat sur le tax shift pour des propositions libérales liées à la fiscalité). Le président se dit étonné que les libéraux n'aient pas inscrit cette problématique à l'ordre du jour du bureau du parlement, mais il est prêt à en discuter. ■

**A.-C.B.**

### PROBLÉMATIQUE

#### Embouteillage parlementaire

Du côté du groupe libéral au parlement de Wallonie, 58 textes ont été déposés au greffe depuis le début de la législature. Parmi ceux-ci, 24 ont déjà été traités : certains ont été

évoqués en commission, d'autres ont simplement été rejetés, 34 textes sont encore en cours de procédure. Mais à l'inverse du MR bruxellois, on n'évoque pas, dans ce groupe, de « déni de démocratie ». Le PS, dans l'opposition au fédéral, a déposé plus de 160 propositions à la Chambre. Deux ont été adoptées : les fonds « vautours » et les ma-

riages précoces. « *D'autres propositions, pourtant très constructives, n'ont pas été prises en compte, dit-on au PS. Comme celles sur l'autisme, sur la traçabilité des minerais du conflit, le plan stratégique pour la Défense...* » On dénonce clairement, chez les socialistes, un manque de respect du travail parlementaire.

A.-C.B.